

Prescription CB Unit Administration

1. Sommaire

1. Introduction	1
2. Procédure	1
2.1. Radiation d'une CBU publique	1
2.2. Radiation d'une CBU hybride	1
3. Référence	2
3.1. Formulaire	2

1. Introduction

Toute instruction figurant ci-après s'applique aux unités de sang de cordon stockées dans la banque de sang de cordon **publique** ainsi qu'à celles stockées dans la banque **hybride**.

Le terme «CBU» (Cord Blood Unit = unité de sang de cordon) vaut pour les deux sortes d'unités, sinon, elles seront différenciées explicitement.

Le terme «CBB» (Cord Blood Bank = banque de sang de cordon) vaut pour les deux formes de banque, sinon, elles seront différenciées explicitement.

Chaque radiation de CBU non livrée doit être communiquée à la SBSC.

2. Procédure

2.1. Radiation d'une CBU publique

- Quand une CBU est radiée, il faut remplir le „Deletion of Cord Blood Unit“ en mentionnant les raisons pour cela et l'envoyer à SBSC → **1459_FOR_CBU_deletion**
- Les CBUs livrées par une CBB sont automatiquement sorties du système par SBSC sans qu'il soit nécessaire de remplir le „Deletion of Cord Blood Unit“

2.2. Radiation d'une CBU hybride

- Une CBU hybride peut être radiée comme décrit sous pt. 3.1 en remplissant le «Deletion of Cord Blood Unit» en y mentionnant les raisons de la radiation → **1459_FOR_CBU_deletion**
- Une CBU hybride, qui a été délivrée par la banque hybride dans le cadre non apparenté, est automatiquement sortie du système par SBSC sans qu'il soit nécessaire de remplir un formulaire
- Une CBU hybride, qui a été délivrée par la banque hybride dans le cadre apparenté (familial), est sortie du système par SBSC dès que cette information est fournie par la banque hybride
- Une CBU hybride, pour laquelle les parents ne donnent pas leur consentement pour la libération lors d'une requête, est sortie du système. La banque en informe SBSC

3. Référence

3.1. Formulaire

1459_FOR_CBU_deletion